



# Assemblée générale

Distr. générale  
23 septembre 2019  
Français  
Original : anglais

---

Soixante-quatorzième session  
Première Commission

## Questions renvoyées à la Première Commission

### Note du Secrétariat

1. À la 2<sup>e</sup> séance plénière de sa soixante-quatorzième session, tenue le 20 septembre 2019, l'Assemblée générale a pris des décisions relatives à la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour (voir [A/74/252](#)), notamment les questions renvoyées à la Première Commission (voir annexe).

2. L'attention de la Commission est appelée sur les parties pertinentes des sections III et IV du rapport du Bureau ([A/74/250](#)) concernant l'ordre du jour des grandes commissions et sur les recommandations relatives à l'organisation de la session figurant à la section II de ce rapport. Ces recommandations ont également été approuvées par l'Assemblée générale à sa 2<sup>e</sup> séance plénière.



## Annexe

### Questions renvoyées à la Première Commission

1. Élection des bureaux des grandes commissions [point 5].

#### G. Désarmement

2. Réduction des budgets militaires [point 89] :
  - a) Réduction des budgets militaires ;
  - b) Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires.
3. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [point 90].
4. Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique [point 91].
5. Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco) [point 92].
6. Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale [point 93].
7. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient [point 94].
8. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes [point 95].
9. Prévention d'une course aux armements dans l'espace [point 96] :
  - a) Prévention d'une course aux armements dans l'espace ;
  - b) Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier ;
  - c) Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace.
10. Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement [point 97].
11. Désarmement général et complet [point 98] :
  - a) Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires ;
  - b) Désarmement nucléaire ;
  - c) Notification des essais nucléaires ;
  - d) Relation entre le désarmement et le développement ;
  - e) Interdiction de déverser des déchets radioactifs ;
  - f) Désarmement régional ;
  - g) Transparence dans le domaine des armements ;
  - h) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional ;

- i) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ;
- j) Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires ;
- k) Respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements ;
- l) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires ;
- m) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction ;
- n) Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ;
- o) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre ;
- p) Réduction du danger nucléaire ;
- q) Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects ;
- r) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire ;
- s) Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération ;
- t) Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive ;
- u) Adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional ;
- v) Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus ;
- w) Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales ;
- x) Suivi des obligations en matière de désarmement nucléaire contractées à l'issue des conférences des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargées d'examiner le Traité en 1995, en 2000 et en 2010 ;
- y) Traité sur le commerce des armes ;
- z) Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok) ;
- aa) Agir dans l'unité, avec une détermination renouvelée, en vue de l'élimination totale des armes nucléaires ;
- bb) Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire ;
- cc) Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 ;
- dd) Table ronde commune des Première et Quatrième Commissions consacrée aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales ;

- ee) Conséquences humanitaires des armes nucléaires ;
  - ff) Impératifs éthiques pour un monde exempt d'armes nucléaires ;
  - gg) Application de la Convention sur les armes à sous-munitions ;
  - hh) Vérification du désarmement nucléaire ;
  - ii) Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.
12. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale [point 99] :
- a) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires ;
  - b) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique ;
  - c) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes ;
  - d) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique ;
  - e) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale ;
  - f) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement.
13. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire [point 100] :
- a) Rapport de la Conférence du désarmement ;
  - b) Rapport de la Commission du désarmement.
14. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient [point 101].
15. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination [point 102].
16. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée [point 103].
17. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires [point 104].
18. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [point 105].

## **I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions**

19. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [point 121].
20. Planification des programmes [point 136].